

Et un fou d'Allah prêt à tuer à Limoges, un !

écrit par Christine Tasin | 7 décembre 2023





La description du périple de l'islamiste est claire. C'est un musulman désireux d'imposer par la terreur et la mort aux mécréants que nous sommes.

La prétendue excuse de l'alool ne tient pas, en aucune façon, eu égard aux agissements et paroles du quidam.

Il sera jugé aujourd'hui. Sont-ils capables de se contenter d'un rappel à la loi ? Hélas oui... A suivre.

LIMOGES ■ Il sort deux couteaux en pleine rue et blesse deux policiers

Il menace de faire sauter le commissariat

Un jeune homme de 25 ans a été interpellé après avoir menacé un automobiliste avec deux couteaux dans le centre-ville de Limoges.

Il n'aurait pas dû refuser de lui donner une cigarette. Samedi 2 décembre, vers 22 h 50, un automobiliste a été interpellé par un jeune homme de 25 ans, lui demandant du tabac. Face au refus du conducteur, le piéton s'est montré très menaçant verbalement mais aussi physiquement.

D'un seul coup, ce dernier a sorti deux couteaux de cuisine et les a posés sur la voiture en indiquant qu'il ne les avait pas emmenés pour « faire beau » et qu'il allait les utiliser.

Deux policiers blessés

Signalé à la police municipale de Limoges dans le secteur de la place Jourdan, l'homme a finalement été interpellé par des policiers municipaux et nationaux après s'être débarrassé des deux couteaux. Les agents municipaux ont retrouvé deux couteaux avec des lames de 20 et 30 centimètres dans la cour d'une résidence. Lors de son transport jusqu'au commissariat, l'homme a tenu des propos

« inquiétants et radicaux, faisant référence au Coran, aux chiens infidèles et menaçant de déposer une bombe au commissariat ou d'utiliser une grenade », selon la police.

Arrivé au poste, il a refusé de se soumettre à la vérification de son alcoolémie, s'exclamant qu'un musulman ne boit pas d'alcool, tout en devenant de plus en plus virulent. Il a porté un coup de pied au front du policier qui

procédait à sa fouille, puis l'a mordu au biceps droit. Le fonctionnaire, blessé au bras, s'est vu délivrer une ITT de sept jours.

Un second policier a été blessé, lors du placement en cellule du jeune homme, qui lui a asséné un coup de pied à la jambe, lui causant une ITT d'un jour.

Au total, trois policiers ont déposé plainte pour violences ou outrages et menaces. Deux autres gra-

dés menacés, témoins des faits et occupants du véhicule, ont donné la même version sur les menaces radicales du jeune faisant état « d'envie de meurtre ».

Jugé le 7 décembre

Auditionné, il expliquait ne se souvenir de rien car il avait consommé beaucoup d'alcool pour fêter sa nouvelle embauche dans une brasserie. Il s'est excusé de ce qu'il s'était passé. Il a indiqué ne pas être pratiquant de la religion musulmane et que ses propos avaient dépassés sa pensée. Il a reconnu toutefois l'ensemble des faits.

À l'issue de sa prolongation de garde à vue, il a été déféré au Parquet et présenté au juge des libertés et de la détention. Placé en détention provisoire à la maison d'arrêt de Limoges, il sera jugé jeudi, par le tribunal judiciaire de la ville, pour menace de mort, port d'arme, refus de se soumettre aux vérifications alcooliques, violence sur une personne dépositaire de l'autorité publique, menace de crime ou délit contre personne dépositaire de l'autorité publique et rébellion. ■

Émilie Montalban



BLESSURES. Trois policiers ont déposé plainte.

PHOTO : THOMAS JOUHANNAUD